III

L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada

(Traduction)

Ottawa, le 8 mai 1974

Nº 77

Monsieur le Secrétaire d'État,

J'ai l'honneur de me référer aux Notes en date de ce jour modifiant l'Accord relatif aux transports aériens entre nos deux Gouvernements et de proposer, au nom du Gouvernement des États-Unis, l'entente y relative suivante:

Les deux Gouvernements conviennent que le maintien du prédédouanement constitue une partie du contexte d'exploitation aux termes de l'Accord relatif aux transports aériens. En conséquence, advenant qu'un Gouvernement juge nécessaire de dénoncer l'accord sur le prédédouanement, les deux Gouvernements tiendront des consultations, à la demande de l'un ou l'autre Gouvernement, en vue de se mettre d'accord sur les modifications éventuelles qui devront être apportées aux routes par suite de la dénonciation dudit Accord. En outre, si un Gouvernement juge nécessaire de faire des modifications aux arrangements de prédédouanement d'une façon qui porterait atteinte aux droits d'exploitation sur toute route comprise dans l'Accord relatif aux transports aériens, sans préjudice des droits de l'autre Gouvernement de prendre les mesures qui s'imposent dans le but de protéger ses intérêts, les deux Gouvernements tiendront des consultations, à la demande de l'un ou l'autre Gouvernement, afin de se mettre d'accord sur les modifications éventuelles qui devront être apportées aux routes par suite des modifications aux arrangements de prédédouanement.

Il est entendu que si les Gouvernements ne peuvent se mettre d'accord lors de ces consultations, la dénonciation de l'Accord sur le prédédouanement par un Gouvernement constituera une raison suffisante pour que l'autre Gouvernement donne un avis de dénonciation de l'Accord relatif aux transports aériens.

Je vous saurais gré de bien vouloir confirmer que le Gouvernement du Canada accepte l'entente exposée dans la présente Note.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire d'État, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

WILLIAM J. PORTER.

L'honorable Mitchell Sharp, Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Ottawa.